

I

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1908

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TITRE I^{er}.

Dispositions fiscales.

(ARTICLES 1 à 4 DU PROJET DE LOI).

§ 1. — Douanes.

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de la loi budgétaire du 30 décembre 1896 est ainsi conçu :

« Les poutres sciées, autres que de chêne et de noyer, sont soumises au droit d'entrée de 2 francs par mètre cube. Par modification à l'article 1^{er}, § 2, note 1, de la loi du 19 juin 1856, on entend par poutres sciées les troncs d'arbres équarris, dressés à la scie sur les quatre faces. »

Depuis quelques années, il entre en Belgique des bois durs d'Australie, notamment des bois de « karri » et de « jarrah ». Ces bois, qui s'importent communément en pièces de 23 centimètres et plus de côté, et de 12 mètres de longueur, proviennent d'arbres atteignant parfois une très grande hauteur, avec un diamètre de 4 mètres aux premières branches; ils sont utilisés principalement dans les travaux publics. Dans l'état actuel du tarif, ces pièces de bois sont soumises au droit de 6 francs le mètre cube afférent aux *Bois de construction et d'ébénisterie autres que de chêne et de noyer : Sciés autres*. Les dimensions considérables des troncs des arbres de l'espèce rendent virtuellement inapplicable aux bois durs d'Australie le régime des *Poutres sciées*, dans les termes où celles-ci sont définies par la disposition prémentionnée de la loi du 30 décembre 1896. Cela étant, et comme le même cas peut se présenter pour des arbres d'autres essences à grand développement, le Gouvernement propose, par l'article 1^{er} du présent projet de loi, de stipuler que « les pièces de bois sciées sur les quatre faces, mesurant au moins 0^m23 × 0^m23 d'équarrissage, sont assimilées aux poutres sciées pour l'application du droit d'entrée ».

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2.

En vertu de l'article 3 de la loi du 16 juin 1903 approuvant le traité additionnel de commerce conclu le 22 juin 1904 entre la Belgique et l'Allemagne, les « fils creux en acier ou paragon, découpés ou non à dimension pour la confection de montures de parapluies ou de parasols, et les autres fils en acier découpés à dimension pour le même usage » sont libres de droits.

Quant aux fils pleins destinés à l'usage ci-dessus, mais non découpés à dimension, ils suivent le régime commun, c'est-à-dire qu'ils sont imposables comme *Fils ou verges de fer ou d'acier de moins de 5 millimètres de diamètre ou d'épaisseur*, au droit de 2 francs les 100 kilogrammes.

Cette dernière tarification peut se justifier par ce fait qu'à l'encontre des fils creux et des fils pleins découpés, dont la destination apparaît clairement, les fils pleins en rouleaux paraissent susceptibles de recevoir d'autres destinations; mais, en réalité, il s'agit ici de fils spéciaux composés d'acier de qualité supérieure. Ils viennent en totalité de l'étranger et sont employés exclusivement aux fins préindiquées.

Pour ces différentes raisons, le Gouvernement propose d'étendre le bénéfice de la libre entrée aux fils pleins en rouleaux; mais, en vue de prévenir les abus, l'exemption des droits serait subordonnée à l'obligation pour les importateurs d'observer les conditions qui seront prescrites par le Ministre des Finances.

La mesure se recommande de l'intérêt de l'industrie nationale, d'autant plus qu'un grand nombre de montures de parapluies et de parasols fabriquées dans le pays sont réexpédiées à l'étranger.

ART. 3.

Le régime douanier des tubes et tuyaux en fer ou en acier est établi ainsi qu'il suit par la loi du 16 juin 1903 :

Tubes et tuyaux, y compris les raccords, en fer ou en acier, même ondulés, sans autre main-d'œuvre, qu'ils soient ou non goudronnés ou enduits de minium :

A bords simplement rapprochés ou soudés (a)	par 100 kil. fr. 2 »
Étirés d'un diamètre extérieur de plus de 25 millimètres	par 100 kil. fr. 2 »
Étirés d'un diamètre extérieur de 25 millimètres ou moins.	par 100 kil. fr. 4 »

(a) Comprenant également les tubes coniques à collet, système Galloway ou autres, et les tubes coniques pour mâts ou pour poteaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les tubes et tuyaux ayant reçu une main-d'œuvre supplémentaire après leur fabrication — hormis le cas où ils sont simplement ondulés ou recouverts d'une couche de goudron ou de minium — sont classés indistinctement parmi les *Fer et acier ouvrés : autres ouvrages*, passibles du droit de 4 francs les 100 kilogrammes. Cette dernière tarification est notamment applicable aux tubes et tuyaux recouverts d'une enveloppe de tissu enduite de goudron ou d'asphalte.

On voit par ce qui précède que des tubes et tuyaux identiques sous le rapport de la fabrication peuvent être soumis respectivement à la taxe de 2 francs ou à celle de 4 francs les 100 kilogrammes, suivant qu'ils sont ou simplement goudronnés, ou recouverts d'un tissu goudronné. La disposition de l'article 3 du présent projet de loi a pour but de faire disparaître une différence de régime qui ne se justifie guère, les produits en question ayant subi une main-d'œuvre à peu près équivalente, uniquement destinée à préserver le métal de la rouille.

§. II. — **Amendes de condamnations. — Restitution.**

ART. 4.

Aux termes de l'article 73 de la Constitution, le Roi a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges.

On a souvent agité la question des effets de la grâce lorsqu'elle intervient après le paiement de l'amende dont il est accordé remise ou réduction. Il existe sur cette question un avis du Conseil d'État du 3 janvier 1807, approuvé par l'Empereur le 25 du même mois (*Pasin.*, 1^{re} série, t. XIV, p. 69), d'après lequel il n'y a point lieu à restitution.

On a cherché, à diverses époques et dans des sens différents, le moyen de concilier cette doctrine avec le respect de la prérogative royale. D'une part, l'intérêt de la justice exige que les condamnations soient exécutées sans retard, et les instructions administratives sont en ce sens. Mais, d'autre part, il convient de ne point entraver l'exercice du droit de grâce, et diverses mesures ont été prises, de concert entre les Départements compétents, aux fins d'avertir les condamnés de ce que les recours doivent être introduits à bref délai et d'assurer la notification des requêtes aux agents de la perception, en temps utile, soit par les intéressés eux-mêmes, soit par les voies officielles.

Néanmoins, malgré ces précautions, on se trouve parfois dans le cas de devoir laisser sans effet, par application du texte législatif rappelé plus haut, des arrêtés de grâce intervenus en faveur de condamnés qui se sont libérés soit de bon gré, soit sous la menace de poursuites civiles ou de l'emprisonnement subsidiaire.

L'article 4 du projet a pour but de parer à cet inconvénient.

Tout en autorisant la restitution dans le cas dont il s'agit, la disposition

NOTE PRÉLIMINAIRE.

proposée renferme une limitation commandée par une règle de bon ordre déjà établie administrativement; elle stipule la condition que le condamné ait demandé sa grâce dans les deux mois de la date où la condamnation est devenue définitive.

TITRE II.

Voies et Moyens.

(ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI.)

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1908 s'élève
à fr. 621,404,924 »
Le Budget pour 1907 monte à. 596,570,430 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr. 24,834,494 »

Cette augmentation est détaillée et expliquée dans les notes ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — Contribution foncière.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des six dernières années, le montant du revenu cadastral (servant de base à l'impôt foncier) des propriétés bâties et non bâties, le produit de cet impôt au taux de 7 % du revenu cadastral, ainsi que l'augmentation du revenu et de l'impôt comparativement à l'année précédente.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1902	378,317,978	7	26,482,177	"	"
1903	382,279,767	7	26,759,502	3,961,789	277,325
1904	386,314,742	7	27,041,952	4,034,975	282,450
1905	390,735,325	7	27,351,388	4,420,583	309,436
1906	395,216,425	7	27,665,073	4,481,100	313,685
1907	399,793,330	7	27,985,497	4,576,905	320,424

De 1905 à 1907, l'augmentation annuelle du revenu cadastral a donc été d'environ 4,500,000 francs. La situation économique du pays ainsi que le nombre déjà connu des nouvelles constructions à soumettre à la contribution foncière à partir du 1^{er} janvier 1908, permettent d'escompter une nouvelle

NOTE PRÉLIMINAIRE.

augmentation de même importance ; de sorte que le revenu cadastral devant servir de base à l'impôt foncier en 1908 peut être évalué à 404,293,000 francs (399,793,000 + 4,500,000), ce qui, au taux de 7 %, correspond à une recette présumée de 28,300,000 francs (chiffre rond).

Cette dernière somme est supérieure de 324,000 francs à l'évaluation adoptée pour 1907.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Contribution personnelle.*

Le tableau ci-après indique le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1902 à 1906, le produit approximatif pour 1907, ainsi que l'augmentation constatée annuellement pour chacune des mêmes années.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1902	21,674,686	"	
1903	22,000,758	325,052	"
1904	22,478,062	468,524	"
1905	22,975,795	495,733	"
1906	23,432,390	458,595	"
1907	23,938,094 (approximatif)	505,704	"

Comme conséquence de l'application des articles 1^{er} et 2 de la loi du 30 décembre 1903, portant exemption de la taxe sur les chevaux mixtes des cultivateurs proprement dits et supprimant l'exemption en ce qui concerne les chevaux des personnes ne payant pas fr. 42 32 d'impôts directs, l'augmentation du produit de la contribution personnelle en 1906 a été inférieure de 37,000 francs environ à celle constatée en 1905. D'après les faits actuellement connus, il est à présumer que, de 1906 à 1907, cette progression atteindra 503,704 francs. En ajoutant ce dernier chiffre au rendement probable de 1907, on obtient un total de 24,439,798 francs comme produit probable de 1908.

La somme à inscrire au projet du Budget pour l'exercice prochain peut donc être évaluée à 24,440,000 francs, soit une augmentation de 597,000 francs comparativement à l'évaluation adoptée pour 1907.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Le produit réel du droit de patente pour la période de 1902 à 1905, le produit approximatif en 1906 et le produit présumé de 1907 sont détaillés au tableau ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1902	10,296,464	•	•
1903	10,481,161	184,697	•
1904	10,877,578	396,417	•
1905	12,123,498	1,245,920	•
1906	12,500,000 (approximatif)	376,502	•
1907	13,000,000 (produit présumé)	500,000	•

Si l'on met à part le chiffre exceptionnel de 1903, lequel paraît dû principalement à une ascension accidentelle de la patente des sociétés par actions, la progression annuelle moyenne du produit de la patente, de 1902 à 1907, est de 360,000 francs environ.

Un certain fléchissement de ce produit en 1906 s'explique par les effets divergents de la loi du 29 mars de cette année; car si cette loi a relevé l'imposition des sociétés étrangères par actions en les soumettant au droit proportionnel, elle a, d'autre part, réduit de moitié le taux de l'impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés belges dans des établissements distincts situés à l'étranger.

Selon les prévisions actuelles, la plus-value de 1906 à 1907 sera sensiblement supérieure à la progression moyenne prérappelée. Néanmoins, eu égard à l'incertitude qui existe encore au sujet des conséquences de la loi de 1906, on n'escompte pour 1908 qu'un produit égal à celui de 1907.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Redevances sur les mines.*

Le tableau ci-dessous indique le produit des redevances sur les mines pour les années 1902 à 1906 ainsi que le produit présumé de 1907.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1902	1,744,377	•	•
1903	1,151,050	•	593,327
1904	1,077,621	•	73,429
1905	780,310	•	288,302
1906	787,149	•	2,170
1907	1,558,389 (produit présumé)	771,240	•

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation considérable qui s'est produite en 1907 provient de la grande prospérité du marché charbonnier en 1906 : on sait que la redevance proportionnelle est basée sur les résultats de l'exploitation pendant l'année antérieure. Les faits connus à ce jour, en ce qui concerne les bénéfices des sociétés minières en 1907, permettent d'escompter pour 1908 une recette de 1,770,000 francs, soit, comparativement à l'évaluation budgétaire de 1907, une augmentation de 520,000 francs.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Les recettes de douane effectuées en 1906 (56,287,949 francs) et la marche des recettes pendant l'année en cours permettent de porter l'évaluation totale du produit pour 1908 à 56,000,000 de francs, contre 55,500,000 francs en 1907.

La recette présumée pour l'exercice prochain se répartit de la manière suivante :

Part du fonds communal	fr.	938,750	»
— du fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889		1,950,000	»
— de l'État		53,111,250	»
TOTAL.	fr.	56,000,000	»

La part ainsi établie pour l'État présente une augmentation de 655,000 francs sur le chiffre inscrit au Budget de 1907 (52,456,250 francs).

Les parts du fonds communal et du fonds spécial dans les droits de douane sont formées des recettes suivantes :

FONDS COMMUNAL.

22.13 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (fr. 2,400,000)	fr.	531,000	»
35 % — les bières (fr. 800,000)		280,000	»
35 % — les vinaigres et acides acétiques (fr. 125,000)		43,750	»
35 % — les sucres (fr. 235,000)		82,250	»
35 % — les sirops et mélasses (fr. 5,000).		1,750	»
TOTAL.	fr.	938,750	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches	fr. 1,800,000 »
Prélèvement sur le produit des droits d'entrée afférents aux autres marchandises	150,000 »

Soit ensemble pour la part du fonds spécial dans le produit des droits d'entrée	fr. 1,950,000 »
Produit présumé du droit de licence	5,000,000 »

TOTAL. . . fr. 6,950,000 »

chiffre établi par application de l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 29 septembre 1906.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes au 31 décembre 1906, les évaluations votées pour 1907, ainsi que les évaluations proposées pour l'exercice 1908. On trouve dans les colonnes 5, 6 et 7 les quotes-parts de l'État et du fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1906. 2	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART		
		votées pour 1907. 3	proposées pour 1908. 4	de l'État. 5	du fonds communal. % 6	Montant. 7
Vins étrangers . . fr.	9,205,626	9,000,000	8,500,000	5,525,000	35	2,075,000
Vins mousseux . . .	8,727	1,800	16,000	16,000		»
Eaux-de-vie.	58,862,120	59,159,000	59,745,000	46,524,000	22.13	13,219,000
Bières	20,921,205	20,600,000	21,000,000	13,650,000		7,550,000
Vinaigres de bières. .	11,167	9,000	17,000	11,050		5,050
Vinaigres autres que de bières.	41,227	40,000	43,000	27,950	55	15,050
Acides acétiques. . .	174,614	150,000	115,000	74,750		40,250
Sucres (1)	16,644,129	16,000,000	16,500,000	10,725,000		5,775,000
Glucoses	1,092,619	1,100,000	1,100,000	1,100,000		»
Margarine	551,502	475,000	550,000	550,000		»
Tabacs { étrangers .	1,425,668	1,500,000	1,400,000	1,400,000		»
	indigènes .	1,000,000	1,000,000	1,000,000		»
TOTAUX. . . . fr.	109,662,718	108,904,800	109,981,000	80,605,750		20,380,250

(1) Y compris les recettes sur les sirops de raffinage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations proposées en ce qui concerne les produits autres que les eaux-de-vie, ont été établies d'après les faits constatés pendant l'année 1906 et d'après les recettes de 1907.

Pour l'évaluation des recettes de douane et d'accise sur les eaux-de-vie, on s'est basé sur une consommation présumée correspondant à 5^{lit}73 par tête d'habitant et sur une population de 7,203,000 habitants. Le chiffre de 5^{lit}73 par tête est la résultante de la statistique des mouvements constatés dans le cours des années 1906 et 1907 (production indigène, importations, exportations, emplois industriels).

Aux termes de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1904, la part du fonds communal dans le produit annuel des droits d'entrée et d'accise sur les eaux-de-vie est fixée à 15,750,000 francs. Par application de cette disposition, la répartition entre l'État et le fonds communal du produit présumé pour 1908 s'établit comme il suit :

	Eaux-de-vie-indigènes. (Accise.)	Eaux-de-vie-étrangères. (Douane.)	Total.
État fr.	46,524,000 »	1,869,000 »	48,393,000 »
Fonds communal .	15,219,000 »	531,000 »	15,750,000 »
Fr.	59,743,000 »	2,400,000 »	62,143,000 »

Dans cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	77.87 %
Au fonds communal	22.13 %

ART. 7 DU TABLEAU. — *Recettes diverses.*

LITTÉRA a. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent :

La moyenne des recettes des cinq dernières années sur les frais d'essai des matières d'or et d'argent est de 1,041 francs. Il convient de ramener le chiffre des prévisions à 1,000 francs pour le mettre en rapport avec la réalité des faits.

LITTÉRA b. — Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, etc. :

L'évaluation des recettes du littéra b avait été portée à 2,000,000 de francs à raison de la perception exceptionnelle de cotes litigieuses dues pour droit de patente par des sociétés anonymes et qui avaient été admises provisoirement en non-valeurs. Ces perceptions ayant cessé, le chiffre de la recette ne dépassera probablement pas la somme de 1,300,000 francs en 1908.

L'évaluation proposée pour l'ensemble des recettes prévues à l'article 7 est en diminution de 701,000 francs comparativement au chiffre adopté pour 1907.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Enregistrement et transcription.*

La recette annuelle moyenne pendant la dernière période quinquennale est de 33,000,000 de francs.

Eu égard au résultat connu de 1906 et au résultat probable de 1907, on croit pouvoir inscrire au Budget de 1908 une évaluation de . fr. 33,500,000 »

Évaluation adoptée pour 1907. 33,000,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 500,000 »

ART. 12 DU TABLEAU. — *Timbre.*

La progression constatée depuis 1903 ne s'est pas ralentie en 1907; on peut prévoir dès maintenant que l'année en cours donnera, comme la précédente, plus de 9,000,000 de francs. C'est à ce chiffre qu'on propose de fixer l'évaluation de 1908. fr. 9,000,000 »

Évaluation adoptée pour 1907. 8,500,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 500,000 »

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers.*

Le versement de 810,000 francs effectué par l'Administration communale en 1905 comprend une somme de 150,000 francs qui forme le reliquat des comptes définitifs d'exercices précédents.

On peut escompter pour 1908 une recette égale à celle de 1906, soit fr. 700,000 »

Évaluation pour 1907 625,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 75,000 »

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

La progression annuelle moyenne des recettes du chemin de fer pendant la période de 1901 à 1906 est de 10,000,000 de francs, chiffre rond.

La recette totale encaissée en 1906 s'élève à fr.	253,424,407	»
Si l'on augmente cette somme dans la mesure de ladite progression, soit de	20,000,000	»

On obtient comme produit probable de 1908. fr.	273,424,407	»
--	-------------	---

Il y a lieu d'ajouter à ce résultat les recettes prévues du chef de l'exploitation des lignes de la Flandre occidentale reprises par l'État	4,600,000	»
---	-----------	---

ENSEMBLE. fr.	278,024,407	»
-----------------------	-------------	---

Dans un esprit de prudence, on propose une évaluation de 276,000,000 de francs, supérieure de 16,000,000 de francs à celle portée au Budget de 1907.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

Les faits constatés permettent de porter à 14,600,000 francs l'évaluation totale des recettes des services des télégraphes et des téléphones, soit une augmentation de 1,300,000 francs comparativement à l'évaluation fixée pour 1907.

ART. 22 DU TABLEAU. — *Postes.*

Les produits des postes pour 1907 seront d'environ . fr.	34,779,000	»
Ceux de l'année précédente étant de	33,473,000	»
l'augmentation pour 1907 serait de fr.	1,306,000	»

Malgré la perspective de voir les élections législatives influencer favorablement les opérations de l'année 1908, et bien que cette année soit bissextile, on croit opportun de s'en tenir au produit probable de 1907 augmenté de 1,306,000 francs, ce qui donne en chiffre rond 36,100,000 francs.

La part revenant au fonds communal se chiffre par 14,214,700 francs; le restant, soit 21,885,300 francs, constitue la recette nette présumée au profit de l'Etat, en augmentation de 1,238,220 francs sur l'évaluation de 1907.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23 DU TABLEAU. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

D'après les résultats acquis pour 1907, ce produit peut être évalué pour 1908 à 1,500,000 francs, soit une augmentation de 100,000 francs sur les prévisions de l'exercice en cours.

ART. 24 DU TABLEAU. — *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*

L'état des recettes à l'heure actuelle permet de prévoir que l'évaluation pour 1907, qui s'élève à 115,000 francs, sera sensiblement dépassée.

On propose de porter l'évaluation pour 1908 à 150,000 francs.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 25 DU TABLEAU. — *Domaines (valeurs capitales).*

On prévoit que les recettes de 1907 atteindront 560,000 francs, chiffre correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

On propose de fixer à pareille somme l'évaluation pour 1908, soit une augmentation de 30,000 francs sur le chiffre adopté pour 1907.

ART. 26 DU TABLEAU. — *Forêts.*

On suppose à 880,000 francs le produit de 1908, chiffre qui correspond à la moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible.

Cette somme est en augmentation de 30,000 francs sur le montant de l'évaluation de 1907.

ART. 27 DU TABLEAU. — *Dépenses des chemins de fer.*

Sous cette rubrique figurent, entre autres, les loyers des immeubles acquis par l'État à Bruxelles en vue de la jonction des gares du Nord et du Midi, de l'établissement de la halte centrale et de l'aménagement de la gare du Nord.

La recette de 1908 est estimée à fr.	750,000 »
Évaluation adoptée pour 1907.	675,000 »
AUGMENTATION. fr.	75,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 DU TABLEAU. — *Revenus des domaines.*

Cette rubrique comprend, entre autres, les loyers des maisons acquises par l'État en vue de la construction du Mont des Arts, à Bruxelles, et des immeubles situés dans la banlieue d'Anvers expropriés en vertu des lois du 10 mai 1900 et du 30 mars 1906. C'est ainsi que les recettes de l'article 30 ont augmenté dans une proportion considérable depuis quelques années.

Mais les maisons visées ci-dessus seront démolies prochainement et une partie des terrains situés au Nord d'Anvers va être utilisée pour l'exécution de divers travaux. Ces circonstances ne permettent d'escompter, en 1908, qu'une recette de fr. 1,220,000 »

Estimation portée au Budget de 1907 fr. 1,400,000 »

DIMINUTION. fr. 180,000 »

ART. 32 DU TABLEAU. — *Produit de la vente des permis de pêche.*

L'évaluation proposée pour 1908 est fixée à 200,000 francs, afin de la mettre en rapport avec les faits constatés. Ce chiffre dépasse de 30,000 francs l'évaluation adoptée pour 1907.

ART. 33 DU TABLEAU. — *Produits divers des prisons.*

Les recouvrements des dernières années permettent d'escompter pour 1908 une recette de 430,000 francs, en augmentation de 50,000 francs sur l'évaluation adoptée pour 1907.

ART. 36 DU TABLEAU. — *Produits des actes des commissariats maritimes.*

Ce produit est en progression constante et la recette de 1908 peut être évaluée à 205,000 francs, soit une augmentation de 15,000 francs comparativement au chiffre adopté pour 1907.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Produits des droits de pilotage.*

L'évaluation de 4,475,000 francs proposée pour 1908 est supérieure de 325,000 francs à celle de 1907. Cette augmentation est basée sur la progression des recouvrements effectués en ces derniers temps.

ART. 40 DU TABLEAU. — *Produits des établissements de bienfaisance de l'État.*

La marche des recettes en 1907 permet de prévoir pour 1908 une évaluation de 146,000 francs, supérieure de 21,000 francs à celle adoptée pour 1907.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41 DU TABLEAU. — *Produits des laboratoires d'analyses de l'État.*

La recette de 100,000 francs prévue dans les Budgets antérieurs a toujours été dépassée; le produit peut être évalué pour 1908 à 140,000 francs.

ART. 42 DU TABLEAU. — *Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.*

Pendant les cinq dernières années, la part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale s'est élevée en moyenne à 2,400,000 francs environ, abstraction faite du produit de l'escompte excédant le taux de $3\frac{1}{2}\%$, lequel est trop aléatoire pour qu'il en puisse être tenu compte dans les évaluations. On propose de fixer à 2,400,000 francs la recette probable pour l'exercice 1908, soit une augmentation de 100,000 francs sur les prévisions pour 1907.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3^e alinéa.)*

La progression constante du montant des billets en circulation permet d'évaluer à 2,100,000 francs le produit de la redevance pour 1908, soit une augmentation de 100,000 francs sur l'évaluation de 1907.

ART. 45 DU TABLEAU. — *Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.*

Pour l'exercice 1907, la part de l'État dans les dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo, s'élèvera à 982,500 francs; on propose de porter à 980,000 francs l'évaluation pour 1908, soit une augmentation de 80,000 francs sur l'évaluation de 1907.

ART. 46 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

Ce produit, évalué à 2,300,000 francs pour 1907, peut être porté à 2,500,000 francs pour 1908.

L'augmentation de 200,000 francs est basée sur la plus-value de recettes attendue de l'exploitation des lignes anciennes, et sur les intérêts et dividendes prévus du chef de la concession de lignes nouvelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49 (nouveau) DU TABLEAU. — *Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime.*

Ce produit, s'élevant à 165,000 francs, représente l'intérêt à 3 % du capital de 5,500,000 francs formant le montant d'obligations émises par diverses sociétés d'armement maritime et que l'État a été autorisé à souscrire par l'article 13 de la loi du 18 août 1907 (Budget extraordinaire) et par une autre loi de la même date.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 52 (51 ancien) DU TABLEAU. — *Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.*

Ce produit échappe généralement à toute prévision. On propose le chiffre de 20,000 francs, correspondant à la moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible. Ce chiffre est inférieur de 30,000 francs au montant de l'évaluation de 1907.

ART. 54 (53 ancien) DU TABLEAU. — *Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.*

Le montant des abonnements payés actuellement par les provinces s'élève à 27,984 francs, chiffre supérieur de 5,000 francs à la recette prévue pour 1907.

ART. 62 (61 ancien) DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Des crédits s'élevant ensemble à 4,751,000 francs sont proposés pour 1908 en vue du service des pensions des instituteurs communaux.

En voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 39) fr.	4,701,000 »
2° Budget du Ministère des Sciences et des Arts (art. 6 en partie, et 7, litt. a)	50,000 »
TOTAL. fr.	4,751,000 »

Les trois cinquièmes de ce total, soit 2,850,600 francs, formant la quote-part des provinces et des communes, doivent être remboursés à l'État. Cette somme est en augmentation de 186,600 francs sur l'évaluation de 1907.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63 (62 ancien) DU TABLEAU. — *Établissements de bienfaisance.*

Ce produit est en diminution. Afin de serrer la vérité de plus près, l'évaluation pour 1908 est fixée à 352,000 francs, soit, comparativement au chiffre adopté pour 1907, une diminution de 88,000 francs.

ART. 64 (ancien) DU TABLEAU. — *Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État. (Convention du 13 novembre 1904, art. 2, § 4.)*

Article supprimé. Les annuités restant à payer ont été remboursées anticipativement en 1907.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE I^{er}.**Dispositions fiscales.****§ I. — Douanes.****ARTICLE PREMIER.**

Les pièces de bois sciées sur les quatre faces, mesurant au moins 0^m25 × 0^m25 d'équarrissage, sont assimilées aux poutres sciées pour l'application du droit d'entrée.

ART. 2.

Les fils d'acier pour la confection de montures de parapluies ou de parasols, importés en rouleaux, peuvent être admis librement à l'entrée moyennant les conditions à prescrire par le Ministre des Finances.

ART. 3.

Les tubes et tuyaux en fer ou en acier recouverts d'une enveloppe de tissu enduite de goudron ou d'asphalte sont assimilés, en ce qui concerne l'application des droits d'entrée, aux produits de même espèce simplement goudronnés ou enduits de minium.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL I.**Fiskale bepalingen.****§ I. — Douanen.****ARTIKEL EÉN.**

De langs de vier zijden gezaagde stukken hout van ten minste 0^m25 × 0^m25 dikte in het vierkant zijn, voor de toepassing van het inkomrecht, gelijkgesteld met de gezaagde balken.

ART. 2.

De bij rollen ingevoerde draden in staal voor het vervaardigen van geraamten van regen- of zonneschermen mogen, mits de door den Minister van Financiën voor te schrijven voorwaarden, vrij bij den invoer worden aangenomen.

ART. 3.

De pijpen en buizen in ijzer of in staal overdekt met een hulsel van met teer of asphalt bestreken weefsel worden, voor wat de toepassing der inkomrechten betreft, gelijkgesteld met de gelijkaardige voortbrengselen die enkel zijn geteerd of met minium bestreken.

§ II. — *Amendes de condamnations. —*
Restitution.

ART. 4.

Les amendes prononcées par les tribunaux et les cours en matière de police, en matière correctionnelle ou en matière criminelle sont sujettes à restitution lorsqu'il en est accordé remise après le paiement, pour autant que le condamné ait demandé sa grâce dans les deux mois du jugement ou de l'arrêt s'il est contradictoire, ou de sa signification s'il est par défaut.

TITRE II.

Voies et Moyens.

ART. 5.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, existant au 31 décembre 1907, seront recouvrés pendant l'année 1908 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1908 sont évaluées à la somme de six cent vingt et un millions quatre cent quatre mille neuf cent vingt-quatre francs (621,404,924 francs), conformément au tableau ci-annexé.

TITRE III.

Mise à exécution de la loi.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1908.

Donné à Fontainebleau, le 7 octobre 1907.

§ II. — *Boeten van veroordeelingen. —*
Teruggave.

ART. 4.

De door de rechtbanken en hoven uitgesproken boeten in politie, boet- en lijfstraffelijke zaken zijn aan teruggave onderworpen wanneer ervan ontheffing wordt verleend na betaling, voor zoover de veroordeelde zijne genade vrage binnen de twee maanden van het vonnis of het arrest, als het tegensprakelijk is, of zijner betekenis, als het bij verstek is uitgesproken.

TITEL II.

's Landsmiddelen.

ART. 5.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1907, zullen, gedurende het jaar 1908, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

De gewone ontvangsten van den Staat, voor het dienstjaar 1908, worden beraamd op de som van zes honderd een en twintig miljoen vier honderd vierduizend negen honderd vier en twintig frank (621,404,924 fr.), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

TITEL III.

Uitvoering der wet.

ART. 6.

Deze wet zal verplichtend wezen van en met 1st Januari 1908.

Gegeven te Fontainebleau, den 7^{en} October 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1908.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	CHAPITRE I ^{er} .				
	IMPÔTS.				
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.				
	1	Contribution foncière	28,300,000 »	67,510,000	
		Principal (y compris 7,500,000 francs pour la valeur locative)	19,930,000 »		
	2	Contribution per- sonnelle	2,989,500 »		
		15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal	1,500,000 »		
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	20,500 »		
		Frais d'expertise			
	5	Droit de patente. { Principal	10,833,000 »		13,000,000 »
		20 centimes additionnels	2,167,000 »		
	4	Redevances sur les mines (fixe et pro- portionnelle)	1,416,000 »		1,770,000 »
		25 centimes additionnels	354,000 »		
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.				
	5	Douanes	(¹) 53,111,250 »	135,016,000	
		a. Vins étrangers (²) 5,525,000 »			
		b. Vins mousseux	16,000 »		
		c. Eaux-de-vie indigènes (³) 46,524,000 »			
		d. Bières (⁴) 13,650,000 »			
		e. Vinaigres de bières (⁵) 11,050 »			
		f. — autres que de bières (⁶) 27,950 »			
	6	Accises	74,750 »		
		g. Acide acétique (⁷) 10,725,000 »			
		h. Sucres de canne et de betterave (⁸) 1,100,000 »			
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	550,000 »		
		j. Margarine	1,400,000 »		
		k. Tabacs { étrangers	1,000,000 »		
		indigènes			
A REPORTER. (r.)			133,715,000 »		

(¹) Déduction faite, d'une part, de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 280,000 francs; de 22.15 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 551,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 82,250 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 43,750 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 1,750 francs, ensemble une somme de 938,750 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1889. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 1,800,000 francs, et d'une somme de 150,000 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 1,950,000 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 2,975,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(³)	Id.	22.15 %	id.	13,219,000 francs,	id.
(⁴)	Id.	35 %	id.	7,350,000 francs,	id.
(⁵)	Id.	id.	id.	5,950 francs,	id.
(⁶)	Id.	id.	id.	15,050 francs,	id.
(⁷)	Id.	id.	id.	40,250 francs,	id.
(⁸)	Id.	id.	id.	5,775,000 francs,	id.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN VOOR HET DIENSTJAAR 1908.

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHT-STREEK-SCHIE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN.	EERSTE HOOFDSTUK.			
	BELASTINGEN.			
	RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN			
	1	Grondbelasting	28,300,000 .	
	2	Principaal (erinbegrepen 7,500,000 frank voor de huurwaarde).	19,950,000 .	
		15 gewone opcentiemen op het principaal	2,980,500 .	
		20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde	1,500,000 .	
		Kosten van schatting	20,500 .	67,510,000 .
	3	Patentrecht	10,853,000 .	
	4	20 opcentiemen	2,167,000 .	
		Jaarrechten op de mijnen (vaste en verhoudensmatige)	1,416,000 .	
		25 opcentiemen	354,000 .	
			1,770,000 .	
	DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.			
	5	Douanen	(1) 53,111,250 .	
	6	a. Buitenlandsche wijnen	(2) 5,525,000 .	
		b. Schuimwijnen	10,000 .	
		c. Inlandsche brandewijnen	(3) 46,524,000 .	
		d. Bieren	(4) 13,650,000 .	
		e. Bierazijnen	(5) 11,050 .	
		f. Andere dan bierazijnen	(6) 27,950 .	
		g. Azijnzuur	(7) 74,750 .	
		h. Riet- en beetsuikers	(8) 10,725,000 .	
		i. Glucosen en andere ookkristalliseerbare suikers	1,100,000 .	
		j. Margarine	350,000 .	
		k. Tabak { inlandsche	1,400,000 .	
		{ uitlandsche	1,000,000 .	
	OVER TE DRAGEN.			153,715,000 .

(1) Na aftrek, eenzijdig, van 35 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 280,000 frank; van 22.13 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 551,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 82,250 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 45,750 frank, en van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en melassen, 't zij 1,750 frank, te zamen eene som van 938,150 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 1,800,000 frank, en eener som van 150,000 frank vooraf te nemen op de opbrengst derzelfde rechten op de andere goederen, 't zij te zamen 1,950,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(2) Na aftrek van 35 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 2,975,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(3)	Id.	22.13 t. h.	Id.	13,219,000	Id.	Id.
(4)	Id.	35 t. h.	Id.	7,360,000	Id.	Id.
(5)	Id.	Id.	Id.	5,980	Id.	Id.
(6)	Id.	Id.	Id.	13,050	Id.	Id.
(7)	Id.	Id.	Id.	40,280	Id.	Id.
(8)	Id.	Id.	Id.	5,775,000	Id.	Id.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr	133,715,000	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . 1,000		
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (1) 1,500,000	1,501,000	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	7	Recettes diverses		
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement et transcription	35,500,000	
	9	Greffe	1,020,000	
	10	Hypothèques Droits d'inscription	375,000	
	11	Successions	25,000,000	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				72,158,000
	12	Timbre	9,000,000	
	13	Naturalisations	15,000	
	14	Amendes en matière d'impôts	400,000	
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	850,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.		274,684,000

(1) Déduction faite du produit probable du droit de licence, soit 5,000,000 de francs, à attribuer au fonds spécial.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

RESTUUR.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. fr.	155,715,000	„
		a. Kosten van keuring der gouden en zilveren waren 1,000	„	
		b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, vergunningsrecht, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in ordebrengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewatéringswerken in de Kempen, enz. (*) 1,500,000	1,301,000	„
		REGISTRATIE, ENZ.		
	7	Verscheidene ontvangsten.		
RECHT-STREEKSCHRE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJZEN (vervolg).				
	8	Registratie en overschrijving.	35,500,000	„
	9	Griffe	1,020,000	„
	10	Hypotheken. Inschrijvingsrechten	375,000	„
	11	Erfenissen	25,000,000	„
REGISTRATIE EN DOMEINEN.				72,158,000
	12	Zegel	9,000,000	„
	13	Inburgeringen.	15,000	„
	14	Boeten in zake van belastingen	400,000	„
	15	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten	850,000	„
		TOTAAL VAN HET EERSTE HOOFDSTUK. fr.		274,684,000

*) Na aftrek der vermoedelijke opbrengst van het vergunningsrecht, 't zij 5,000,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE II. PÉAGES.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES	16	Rivières et canaux	1,625,000 »	2,405,000 »
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	700,000 »	
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	40,000 »	
	19	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	40,000 »	
	20	Chemin de fer	276,000,000 »	
	21	Télégraphes et téléphones.	14,600,000 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	22	a. Taxes des correspondances en général.	10,865,300 »	314,115,300 »
		b. — sur les mandats et bons de poste	590,000 »	
		c. — sur les abonnements	80,000 »	
		d. — sur les effets de commerce	1,340,000 »	
		e. — sur les permis de pêche	10,000 »	
	23	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,500,000 »	
	24	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	150,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.				316,520,300 »
CHAPITRE III. CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	580,000 »	
	26	Forêts	880,000 »	
	27	Dépenses du chemin de fer.	750,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	35,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	950,000 »	
	30	Revenus des domaines	1,220,000 »	
A REPORTER . . . fr.			4,595,000 »	

(*) Le produit brut des postes est évalué à 56,100,000 francs, comprenant une recette de 80,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 1,340,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce et une recette de 10,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 34,670,000 francs, et s'élève ainsi à 14,214,700 francs.

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
HOOFDSTUK II.				
WEGGELDEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN	16	Rivieren en vaarten	1,625,000	2,405,000
	17	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.	700,000	
	18	Voorhaven van Oostende en vlotdok van Nieuipoort. Kaai- en dokrechten	40,000	
	19	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhave van Gent	40,000	
	20	Spoorweg	276,000,000	
	21	Telegraaf en telefoon	14,600,000	
SPOORWEGEN, POSTERIJEN, ENZ.	22	a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen 19,865,300	21,885,300 ⁽¹⁾	314,115,300
		b. — op de mandaten en postbons 590,000		
		c. — op de abonnementen 80,000		
		d. — op de handelseffecten 1,340,000		
		e. — op visch verloven 10,000		
	23	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	1,500,000	
	24	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd	150,000	
TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II fr.				316,520,300
HOOFDSTUK III.				
KAPITALEN EN INKOMSTEN.				
REGISTRATIE EN DOMEINEN	25	Domeinen (kapitale waarden).	560,000	
	26	Boschen	880,000	
	27	Aanhoorigheden der spoorwegen	750,000	
	28	Gestichten en diensten beheerd door Staat	35,000	
	29	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole	950,000	
	30	Inkomsten der domeinen	1,220,000	
OVER TE DRAGEN. . . . fr.			4,395,000	

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 36,400,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 80,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, en eene ontvangst van 1,340,000 frank, voort te komen door het innen en aanvaarden der handelseffecten en eene ontvangst van 10,000 frank uit hoofde van de taks op de verloven tot vissen. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 34,670,000 frank en bedraagt dus 14,214,700 frank.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		Report. . . . fr.	4,595,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'Administration des Postes	95,000 »	
	32	Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	
PRISONS.	33	Produits divers des prisons.	450,000 »	
	34	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,855,000 »	
	35	— des droits de chancellerie	10,800 »	
	36	— des actes des commissariats maritimes	205,000 »	
	37	— des droits de pilotage	4,475,000 »	
	38	— des droits d'écluse	6,000 »	
	39	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	250,000 »	22,833,800 »
	40	— des établissements de bienfaisance de l'État	146,000 »	
	41	— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	
	42	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	2,400,000 »	
TRÉSORÉ- RIE, ETC.	43	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,100,000 »	
	44	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	
	45	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	980,000 »	
	46	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,500,000 »	
	47	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000 »	
	48	Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1906 aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	
	49	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	165,000 »	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	50	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	715,000 »	
	51	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	225,000 »	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	52	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	20,000 »	
	53	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	600,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,500,000 »	

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. . . fr.	4,395,000	"
SPOORWEGEN, ENZ.	51	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	95,000	"
	52	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	200,000	"
GEVANGENISSEN.	53	Verschillende opbrengsten der gevangenen	450,000	"
	54	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	2,855,000	"
	55	— der rechten van kanselarij	10,800	"
	56	— der akten van de waterschout-beambten.	205,000	"
	57	— der loodsgelden	4,475,000	"
	58	— der sluisgelden	6,000	"
	59	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	250,000	"
	40	— der weldadigheidsgestichten van den Staat	146,000	"
	41	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen	140,000	"
	42	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900 in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	2,400,000	"
THESAURIE, ENZ.	43	Bonificatie van een vierde ten honderd per halfjaar op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 3 ^{de} alinea.)	2,100,000	"
	44	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist	1,100,000	"
	45	Dividenden van de aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo	980,000	"
	46	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	2,500,000	"
	47	Opbrengst der bijdrage door de provinciën te betalen uit hoofde der kazerneering van de gendarmerie	181,000	"
	48	Aandeel van den Staat in het dividend voor het dienstjaar 1906 toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart en der Zeevaartinstellingen van Brussel.	200,000	"
	49	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeereederij	165,000	"
HOOFDSTUK IV.				
TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	50	Kosten van ontvang der provincie- en gemeentecentiemen	715,000	"
	51	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	225,000	"
REGISTRATIE EN DOELLEN.	52	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen	20,000	"
	53	Invoering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	600,000	"
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	1,560,000	"

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. . . fr.	1,560,000 »	
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	27,984 »	
	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	
	56	Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.	10,200 »	7,566,824 •
	59	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
TRÉSORERIE, ETC.	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie. .	230,000 »	
	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	31,580 »	
	62	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,853,600 »	
	63	Etablissements de bienfaisance	332,000 »	
	64	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,310,100 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS. . . . fr.				621,404,924 •

BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. fr.	1,560,000 »	
GEVANGENISSEN.	54	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshoven, aankoop en onderhoud van hun mobiel	27,984 »	
	55	Terugbetaling door de provinciën der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000 »	
	56	Verschillende en toevallige ontvangsten	1,000,000 »	
	57	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360 »	
	58	Voorafneming op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten van de kosten des personeels van het bijzonder bureau belast met den dienst van het fonds	10,200 »	7,368,824 »
	59	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 »	
THESAURIE, ENZ.	60	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	230,000 »	
	61	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justicie-paleis van Brussel	51,580 »	
	62	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	2,853,600 »	
	63	Weldadigheidsgestichten	352,000 »	
	64	Jaarsom tot in 1959 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorweginet « Grand Central belge »	20,000 »	
	65	Door China te doene storting tot aflossing van het vergoedings aandeel toegekend aan de belgische maatschappijen en bijzonderen ten gevolge der onlusten van 1900	1,210,100 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN 'S LANDS MIDDELEN.fr.				621,404,924 »

(20)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1902, 1903, 1904, 1905 ET 1906

ET COMPARAISON

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1908

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1907.

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1902.	1903.	1904.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	60,197,704	60,401,451	61,475,213
	Douanes, accises et recettes diverses.	115,090,242	107,510,656	118,076,293
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	63,540,605	62,521,772	66,042,283
ENSEMBLE. . . . fr.		238,628,551	230,433,859	245,593,789
II. — Péages		240,951,424	251,879,232	260,722,282
III. — Capitaux et revenus		18,176,014	19,208,062	20,044,492
IV. — Remboursements		6,569,199	12,529,508	6,838,980
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.		504,305,188	513,851,261	533,199,543

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1 Foncier	26,482,177	26,759,502	27,041,052
	2 Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	21,674,686	22,009,758	22,478,062
	3 Patentes (principal et 20 % additionnels).	10,296,464	10,481,161	10,877,578
	4 Redevances sur les mines, fixe et proportionnelle (principal et 25 % add.)	1,744,377	1,151,050	1,077,621
	TOTAUX fr.	60,197,704	60,401,451	61,475,213
	5 Douanes : Droits d'entrée.	41,808,228	44,071,853	46,345,391
	Vins étrangers	5,093,185	5,474,402	5,039,356
	— mousseux	"	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	45,029,507	55,825,718	57,876,747
	Bières	12,301,769	12,710,775	13,063,851
6 Accises.	Vinaigres et acide acétique	112,664	146,474	155,274
	Sucres de canne et de betterave	5,522,050	5,604,848	10,719,699
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	952,868	867,840	858,735
	Margarine	520,498	488,229	431,502
	Tabacs { étrangers	1,315,551	1,409,368	1,631,402
	indigènes	661,625	671,159	628,295
	TOTAUX fr.	71,509,715	61,198,811	70,564,641
7 Recettes diverses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	495	1,977	1,869
	b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre et du chef de rajustage de poids et mesures, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	1,771,804	2,238,015	1,364,592
	TOTAUX.	1,772,299	2,239,992	1,366,261
TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.		115,090,242	107,510,656	118,076,293

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

65,258,000	64,384,612	61,939,396	64,329,000	67,510,000	3,181,000	»
141,600,518	134,895,814	123,437,614	134,216,400	135,016,000	1,028,200	1,128,600
68,680,431	74,241,121	66,965,243	71,158,000	72,158,000	1,000,000	.
275,518,749	275,521,547	252,542,253	260,703,400	274,684,000	6,109,200	1,128,600
278,844,637	291,104,109	264,725,957	297,792,080	316,520,300	18,728,220	.
20,965,146	25,947,151	20,627,889	21,752,800	22,833,800	1,261,000	180,000
8,025,824	7,265,740	9,186,419	7,322,150	7,366,824	191,600	146,926
581,552,556	595,898,527	546,880,498	596,570,430	621,404,924	26,290,020	1,455,526
Augmentation fr.					24,854,494	

PEMENTS.

27,351,388	27,663,073	27,060,019	27,076,000	28,300,000	324,000	»
22,975,795	23,432,390	22,513,734	23,843,000	24,440,000	597,000	»
12,125,498	12,500,000	11,255,740	11,260,000	13,000,000	1,740,000	.
789,519	787,149	1,100,903	1,250,000	1,770,000	520,000	»
65,258,000	64,384,612	61,950,396	64,329,000	67,510,000	3,181,000	.
52,059,420	52,874,288	47,431,832	52,456,750	53,111,250	655,000	»
5,457,032	5,983,774	5,409,545	5,850,000	5,525,000	»	325,000
1,120	8,727	4,923	1,800	16,000	14,200	.
56,726,192	45,716,084	43,834,850	45,925,000	46,524,000	599,000	.
13,180,688	13,599,701	12,971,356	13,590,000	13,650,000	260,000	»
151,684	121,555	129,530	116,350	113,750	»	2,600
9,307,107	11,310,808	8,492,902	10,400,000	10,725,000	325,000	»
972,796	1,092,619	944,972	1,100,000	1,100,000	.	.
472,187	531,302	488,704	475,000	550,000	75,000	»
1,406,509	1,425,668	1,455,700	1,500,000	1,400,000	.	100,000
764,505	984,515	741,940	1,000,000	1,000,000	.	.
88,509,620	80,774,553	74,474,422	79,758,150	80,603,750	1,273,200	427,600
479	387	1,041	2,000	1,000	.	1,000
1,050,799	1,246,586	1,550,319	2,000,000	1,300,000	.	700,000
1,051,278	1,246,973	1,551,360	2,002,000	1,301,000	.	701,000
141,600,518	134,895,814	123,437,614	134,216,400	135,016,000	1,028,200	1,128,600

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1902.	1903.	1904.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (SUITE).			
	8	Enregistrement et transcription. Actes civils publics sous seing privé judiciaires d'huissiers Lettres de noblesse. Permis de changer de nom de famille	27,992,517 854,699 933,259 1,106,563 2,520 435	29,039,260 802,031 868,788 1,128,051 2,050 435	30,331,342 861,242 860,542 1,135,048 4,550 n
		TOTAUX. . . . fr.	50,869,573	51,840,595	53,190,324
	9	Greffe Mise au rôle Rédaction, dépositions de témoins et expéditions. Légalisations et recherches	258,877 780,852 5,805	261,859 750,207 5,645	267,287 748,985 5,610
		TOTAUX. . . . fr.	1,045,512	1,017,709	1,021,882
	10	Hypothèques. — Droits d'inscription.	358,135	345,555	371,184
	11	Successions. Droits de succession Id. de mutation par décès Id. de mutation sur les successions en ligne directe. Id. dus par les époux survivants	18,807,515 558,781 2,549,640 589,251	17,074,213 393,612 2,609,652 565,845	18,091,954 467,554 2,542,891 407,190
		TOTAUX. . . . fr.	22,085,187	20,445,322	22,109,389
	12	Timbre. Formules pour actes de protêts. Huissiers Postes à l'intérieur. à l'étranger. Passe-ports Permis de port d'armes de chasse Permis de chasse au levrier Timbres fixes. Timbres proportionnels pour effets de commerce Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Id. à l'étranger. Timbres adhésifs pour affiches. Timbres de dimension Timbres proportionnels Timbres de dimension Timbres fixes. Warrants Timbres proportionnels. Effets de commerce. Billets au porteur Actions de société, obligations, etc. Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc. Affiches	153,365 76,650 9,992 542,570 455 510,028 318,480 18,953 571,662 2,285,954 56,550 49,725 1,416 1,093,833 304,815 971,156 589,717 39,604	127,760 65,775 10,040 547,400 490 495,420 524,525 22,076 586,600 2,509,070 68,005 52,173 1,439 1,758,329 516,590 620,878 393,926 38,050	128,775 62,200 9,952 567,175 525 506,439 516,561 19,621 408,584 2,357,853 61,084 52,270 1,584 1,844,685 518,100 992,416 403,182 33,619
		TOTAUX. . . . fr.	7,774,645	7,536,544	8,064,425
	13	Naturalisations	14,500	9,750	12,250
	14	Amendes en matière d'impôts.	379,407	599,454	416,209
	15	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.	815,646	928,865	856,620
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	63,540,605	62,521,772	66,042,283

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
50,566,255 799,112 949,485 1,048,554 580 580	56,213,485	55,095,708	35,000,000	35,500,000	500,000	.	
55,304,564	56,213,485	55,095,708	35,000,000	35,500,000	500,000	.	
265,272 750,250 8,163	1,030,577	1,029,075	1,020,000	1,020,000	.	.	
1,025,694	1,030,577	1,029,075	1,020,000	1,020,000	.	.	
570,590	590,204	567,094	575,000	575,000	.	.	
20,507,738 464,255 2,589,783 599,179	26,102,512	22,958,229	25,000,000	25,000,000	.	.	
25,960,955	26,102,512	22,958,229	25,000,000	25,000,000	.	.	
152,850 65,500 8,408 576,765 525 555,245 348,492 25,987 415,157 2,340,550 77,621 54,464 945 1,968,951 550,109 1,661,034 406,679 40,780	9,181,777	8,508,242	8,500,000	9,000,000	500,000	.	
8,983,820	9,181,777	8,508,242	8,500,000	9,000,000	500,000	.	
12,000 389,574 575,654	9,250 565,684 855,852	11,550 389,622 805,725	15,000 400,000 850,000	15,000 400,000 850,000	.	.	
68,680,451	74,241,121	66,965,245	71,158,000	72,158,000	1,000,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1902.	1905.	1904.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	16	II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	129,429	154,644	156,557
		Maestricht à Bois-le-Duc	156,015	185,459	188,552
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	436,865	481,064	495,587
		Embranchement vers le camp de Beverloo	4,418	4,550	4,911
		Id. vers Hasselt	12,814	15,566	16,815
		Id. vers Turnhout	27,224	52,645	29,497
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	60,850	69,064	72,637
		Sambre	131,247	141,799	146,535
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	150,648	160,911	188,992
		Centre	1,556	1,555	2,415
		Mons à Condé	52,045	52,685	57,425
		Pommerœul à Antoing	50,426	54,484	56,077
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	5,195	6,802	7,580
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	9,102	9,012	9,065
		Droits de navigation. Roulers à la Lys	4,028	5,482	5,824
		Gand à Ostende	59,563	68,417	86,027
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	18,520	19,052	18,060
		Mocvaert	2,156	2,852	2,600
		Furnes à Bergues	335	355	292
		Petite Nèthe (canalisée)	1,517	1,627	1,607
		Bossuyt	4,098	4,721	4,777
		Gand à Terneuzen	50,490	57,782	40,486
CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	20	Meuse	103,967	225,468	228,635
		Ourthe	4,589	4,042	3,695
		Escaut	115,252	121,250	128,426
		Lys	61,455	69,756	71,947
		Yser	6,644	6,172	7,585
		Ypres à l'Yser	1,885	1,894	1,941
		Loo	3,055	2,164	2,717
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	115	62	101
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	25,109	26,626	46,555
		Redevances de sociétés nautiques	210	242	258
	17	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	600,000	675,000	625,000
	18	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	50,524	58,548	46,184
	10	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand.	•	•	•
		TOTAUX. . . . fr.	2,578,989	2,661,886	2,712,752
	20	Chemin de fer	210,716,115	220,004,070	227,279,145
		Télégraphes et téléphones	9,941,261	10,465,278	11,199,467
		Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les mandats et bons de poste, sur les abonnements, sur les effets de commerce et sur les permis de pêche	16,585,314	17,585,467	18,259,644
		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,208,888	1,167,770	1,176,745
		Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	100,850	106,752	114,500
		TOTAUX DES PÉAGES . . . fr.	240,051,424	251,879,332	260,722,282

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
160,895							
192,817							
485,287							
4,290							
14,552							
20,824							
80,823							
157,816							
178,145							
2,039							
53,034							
55,515							
9,625							
9,254							
5,970							
97,075	2,059,790	1,962,799	1,625,000	1,625,000	•	»	
22,705							
2,866							
490							
1,767							
4,707							
44,875							
225,955							
4,118							
157,909							
83,696							
7,844							
2,213							
3,003							
625							
59,903							
406							
810,000	600,000	682,000	625,000	700,000	75,000	•	
41,966	38,760	47,116	40,000	40,000	»	»	
150,000	57,000	57,000	40,000	40,000	•	»	
5,057,599	2,755,550	2,728,915	2,330,000	2,405,000	75,000	»	
242,445,525	253,424,407	250,791,452	260,000,000	276,000,000	16,000,000	•	
12,444,054	13,235,512	11,456,718	13,300,000	14,600,000	1,300,000	»	
19,493,394	20,298,947	18,400,553	20,647,080	21,885,300	1,238,220	•	
1,204,224	1,324,467	1,234,421	1,400,000	1,500,000	100,000	»	
112,043	125,226	111,878	115,000	130,000	15,000	•	
278,844,637	291,164,109	264,725,937	297,792,080	310,520,300	18,728,220	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1902.	1903.	1904.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		III. — CAPITAUX ET REVENUS				
	25	Domaines (valeurs capitales).				
		Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.				
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	24,086	80,235	65,954	
		provenant d'emprises. { Routes	28,351	20,182	35,909	
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	77,755	17,889	45,554	
		Produits { des successions en déshérence	42,224	18,286	54,644	
		{ nets des épaves	160	657	208	
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,790	2,734	1,641	
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	1,624	2,436	5,103	
		Prix de vente de biens vacants et sans maître.	251	"	"	
		provenant du Départ ^t des Affaires Étrangères . .	"	1,669	"	
		id. id. des Finances et des Travaux publics	107,008	85,434	90,468	
		id. id. de la Guerre	108,127	210,781	188,611	
		id. id. de l'Agriculture	"	445	135	
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	196	2,566	1,497	
		id. id. de la Justice	12,291	17,940	18,984	
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	280	2,601	21,433	
		id. id. de l'Industrie et du Travail.	101	"	"	
		id. de la Cour des Comptes.	"	"	"	
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale . .	"	"	"	
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	356	1,000	
		Rachat et transfert de rentes	1,350	391	"	
		Transactions en matière domaniale.	697	"	"	
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	14,039	15,556	43,640	
		Refournissement pour moins-valeur de mobilier (bacs et bateaux)	"	"	"	
		Produit d'objets saisis et confisqués.	7,402	5,566	7,940	
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis. . .	1,903	1,903	9,271	
		Part du Trésor dans l'encaisse disponible des Polders . .	"	54,580	117,755	
		TOTAUX. . . . fr.	523,751	540,005	705,837	
	26	Forêts. . . .				
		Prix de vente de coupes de bois	587,301	704,157	711,385	
		Id. de chablis, bois de délité et d'élagages	103,227	127,832	101,813	
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	200	356	566	
		Fermages des propriétés dépendant des forêts.	18,792	18,311	20,126	
		Id. du droit de chasse	28,182	27,671	31,235	
		Id. id. de pêche (baux et licences)	656	566	422	
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .	3,481	3,555	5,351	
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .	19,443	19,588	18,550	
		Indemnités pour carbonisation	"	"	"	
		TOTAUX. . . . fr.	761,262	901,636	887,408	
		A REPORTER. . . . fr.	1,285,013	1,441,641	1,593,245	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
52,727							
49,423							
52,891							
25,606							
70							
2,462							
2,084							
"							
"							
54,802							
182,232							
135							
38,671	540,784	558,964	530,000	560,000	30,000	"	
15,104							
5,053							
254							
"							
"							
"							
400							
9,390							
17,582							
"							
15,672							
1,903							
"							
484,441	540,784	558,964	530,000	560,000	30,000	"	
755,850							
66,012							
524							
22,890							
34,280	882,148	865,175	850,000	880,000	30,000		
652							
5,389							
19,792							
25							
885,414	882,148	865,175	850,000	880,000	30,000	"	
1,567,855	1,422,032	1,422,137	1,380,000	1,440,000	60,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1902.	1903.	1904.	
		REPORT. . . fr.	1,285,013	1,441,641	1,593,245	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	21,475	23,157	117,674	
		Location de bâtiments.	146,232	216,609	267,325	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	2,013	3,059	5,159	
	27	Dépendances du chemin de fer. Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	2,060	2,359	2,376	
		Argent non réclamé.	3,367	2,740	3,077	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	27,206	85,730	69,878	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	14,756	31,674	28,501	
		Id. d'objets non réclamés.	24,902	21,614	21,198	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc..	10,400	11,414	23,125	
		TOTAUX. . . fr.	253,410	398,354	538,295	
	28	Établissements et services régis par l'État. École vétérinaire. Pensions d'animaux malades.	11,350	12,109	10,753	
		Produits des ventes d'objets divers.	600	553	655	
		Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 30 juillet 1889).	100	27	51	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,702	15,720	15,774	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles.	5,200	6,000	7,760	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	250	250	250	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	"	"	"	
		TOTAUX. . . fr.	53,211	54,650	35,241	
	29	Produits divers et accidentels. Produit des examens universitaires.	37,264	40,160	44,937	
		Id. des examens et visa des diplômes.	77,198	66,126	74,608	
		Id. divers.	752	50	859	
		Id. des brevets d'invention.	620,780	628,000	643,990	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions.	60,886	62,076	63,857	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	6	15	8	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabrique et de commerce.	8,410	10,570	11,150	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire avec la France.	"	"	"	
		Restitutions volontaires.	"	170	27	
		Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	355	255	150	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	"	"	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	"	5	"	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	39,746	68,006	69,820	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,067	994	1,007	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	908	2,500	11,802	
		Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	5,000	5,000	5,000	
		TOTAUX. . . fr.	852,372	884,826	927,215	
		A REPORTER. . . fr.	2,424,013	2,759,460	3,003,904	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1903.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
1,367,855	1,422,932	1,422,157	1,380,000	1,440,000	60,000	.	
54,260							
420,542							
3,326							
1,440							
5,360	816,003	528,541	675,000	750,000	75,000	.	
69,284							
59,922							
24,175							
11,546							
656,655	816,003	528,541	675,000	750,000	75,000	.	
11,466							
585							
133							
15,732	36,686	55,190	55,000	55,000	.	.	
7,760							
478							
"							
36,154	36,686	55,190	55,000	55,000	"	.	
48,555							
68,937							
32							
661,580							
63,525							
8							
11,654							
.	970,508	913,065	950,000	950,000	"	.	
7,042							
100							
.							
31							
52,256							
676							
11,212							
5,000							
930,406	970,508	913,065	950,000	950,000	.	.	
2,971,070	3,240,120	2,898,933	3,040,000	3,175,000	135,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1902.	1903.	1904.	
		REPORT fr.	2,424,015	2,759,460	5,093,994	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	260,282	412,034	610,655	
		Domaine de Tervueren	23,828	19,055	24,472	
		Fermages et vente d'arbres	4,485	2,637	2,432	
		Menus produits	54,419	54,852	40,807	
		Génie militaire	52,922	50,812	28,508	
		Location de biens-fonds et de bâtiments	9,251	8,566	11,989	
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	293	176	270	
		Arrérages de rentes	17,721	14,481	18,488	
		Redevances pour concessions de prises d'eau	5,291	3,256	3,861	
		Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État	"	"	"	
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"	
		Id. id. de créances ordinaires	"	12	6	
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	255	251	744	
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	6,262	4,196	3,695	
		Location de terrains pro-	73,558	70,295	76,578	
		venant d'emprises	23,752	26,564	25,360	
		Vente d'arbres, planta-	103,891	64,708	76,512	
		tions, herbages, etc.	154,794	242,662	185,759	
		Droits de pêche (rivières et canaux)	21,892	22,447	24,002	
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	54	54	"	
		Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	524	266	117	
		Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	"	1,420	1,940	
		TOTAUX fr.	751,052	958,634	1,115,061	
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	3,175,067	3,718,094	4,207,055	
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	24,152	24,780	25,336	
		Id. id. au Recueil spécial des actes de société	26,849	26,177	26,697	
		Id. id. aux Annales parlementaires	9,428	9,795	8,805	
		Id. id. au Compte rendu analytique	26,944	25,180	25,772	
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	592	616	606	
		Id. id. aux Documents parlementaires	255	258	212	
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	1,155	1,095	1,185	
		Produit de la vente de permis de pêche	143,591	150,456	165,759	
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	252,924	256,517	250,552	
		Produits divers des prisons	444,198	474,508	486,580	
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,628,055	2,669,725	2,775,481	
		Id. des droits de chancellerie	10,557	11,281	12,278	
		Id. des actes des commissariats maritimes	166,041	172,326	175,414	
		Id. des droits de pilotage	3,572,525	3,824,988	3,780,528	
		Id. id. d'écluses	8,083	7,473	7,189	
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	255,402	213,515	222,808	
		Id. des établissements de bienfaisance de l'État	134,519	138,261	158,922	
		Id. des laboratoires d'analyses de l'État	103,554	121,963	123,010	
		Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,260,433	2,566,600	2,343,769	
		Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa)	1,695,856	1,757,119	1,807,463	
		Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,127,865	1,090,510	1,148,100	
		Dividendes des actions de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo (année d'exploitation 1 ^{er} juillet 1907-30 juin 1908)	910,155	678,935	895,855	
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chem. de fer vicinaux	1,290,413	1,355,931	1,466,256	
		Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	180,787	184,616	187,452	
		Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1907 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	"	"	"	
		Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie) fr.	14,323,825	14,779,743	15,100,505	
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	18,176,014	19,208,602	20,044,492	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
2,971,070	5,246,129	2,898,935	5,040,000	5,175,000	135,000	•	
755,579							
29,064							
1,806							
58,589							
21,201							
9,980							
140							
19,491							
2,918							
•							
•	1,538,967	1,091,082	1,400,000	1,220,000	•	180,000	
130							
5,150							
80,501							
25,078							
90,062							
215,146							
23,094							
•							
497							
1,600							
1,205,691	1,538,967	1,091,082	1,400,000	1,220,000	•	180,000	
4,264,764	4,585,006	5,990,015	4,440,000	4,595,000	155,000	180,000	
25,248							
27,191							
8,795							
25,576	90,727	87,880	95,000	95,000	•	•	
568							
204							
1,305							
173,999	107,515	165,864	170,000	200,000	30,000	•	
260,646	288,440	253,744	265,000	295,000	30,000	•	
456,829	445,685	461,520	400,000	450,000	50,000	•	
2,771,100	2,790,152	2,726,502	2,855,000	2,855,000	•	•	
11,160	11,210	11,293	10,800	10,800	•	•	
179,687	194,299	177,255	190,000	205,000	15,000	•	
5,949,699	4,564,706	3,898,449	4,150,000	4,475,000	325,000	•	
7,298	5,101	7,029	6,000	6,000	•	•	
250,596	254,625	227,589	250,000	250,000	•	•	
150,559	151,595	158,771	125,000	146,000	21,000	•	
145,742	145,311	127,876	100,000	140,000	40,000	•	
2,856,714	4,474,055	2,900,310	2,300,000	2,400,000	100,000	•	
1,056,855	2,074,297	1,858,314	2,000,000	2,100,000	100,000	•	
1,022,200	881,800	1,055,295	1,100,000	1,100,000	•	•	
894,925	924,085	860,787	900,000	980,000	80,000	•	
1,656,348	2,005,595	1,546,869	2,500,000	2,500,000	200,000	•	
188,006	191,505	186,475	181,000	181,000	•	•	
•	200,000	200,000	200,000	200,000	•	•	
•	•	•	•	165,000	165,000	•	
15,980,867	18,628,112	15,922,610	16,647,800	17,695,800	1,048,000	•	
20,963,146	23,947,151	20,627,889	21,752,800	22,853,800	1,261,000	180,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN					
			1902.	1903.	1904.			
		IV. — REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	50	Frais de perception des centimes provinciaux	149,704	165,880	168,621			
		id. id. communaux	552,969	548,207	563,195			
	51	Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	249,842	222,847	214,614			
		TOTAUX (contributions directes, etc) fr.	952,515	936,934	946,428			
	52	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Solles de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes. Actes de chargement de divers chefs	" 1,292	" 612	" 220			
		Déficits des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements Recouvrements divers	19,003 5,510	6,304 7,207	8,205 14,210			
		TOTAUX fr.	25,805	14,125	22,035			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	53	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	207	469	704		
			Remboursement et dégrèvement de contributions.	1,497	888	1,502		
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,759	5,018	5,897		
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,655	2,563	2,575		
			Remboursement de frais de tournée — Rétribution des surnuméraires	53,637	51,584	65,488		
			Restitution de droits	10	22	48		
			Remboursement divers.	6,461	12,117	5,616		
			Frais de surveillance de travaux publics concédés	11,992	12,992	12,542		
			Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls.	"	237	"		
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.	87	"	"		
			Ministère de la Guerre. { Restitution de droits Remboursements divers	740 605	" 780	" 575		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique. Remboursement de subsides Restitution de droits Remboursements divers	11,456 175 " "	16,053 " " "	14,198 171 " "		
			Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle Id. en matière de simple police Id. en matière de faillite. Id. militaire. Frais de poursuites en matière forestière Remboursements d'indemnités pour frais de greffe Remboursements divers	123,418 150,155 325 1,760 9,751 2,397 26	123,774 132,165 354 765 721 1,955 2	145,422 129,576 86 929 19,320 2,438 "		
			Ministère de l'Agriculture. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices Restitution de droits Remboursements divers	264,132 " "	224,217 " "	45,299 " "		
			Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers.	"	15	112		
				Totaux. . . . fr.	645,221	586,471	448,078	
				TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	671,026	600,594	470,711	
				A REPORTER. . . . fr.	1,603,541	1,537,528	1,417,159	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
168,611 590,635	759,071	729,378	715,000	715,000	"	"	
241,906	319,719	240,785	225,000	225,000	"	"	
1,001,150	1,078,790	979,163	940,000	940,000	"	"	
299 31,212 38,196	60,354	58,124	50,000	20,000	"	30,000	
67,707	60,354	58,124	50,000	20,000	"	30,000	
758 1,495 2,858 2,658 66,100 9,545 12,292 90 919 12,604 11,168 129,129 142,089 85 640 213 2,783 421,051	477,970	594,839	600,000	600,000	"	"	
816,455	477,970	594,839	600,000	600,000	"	"	
884,162	538,524	632,963	650,000	620,000	"	30,000	
1,885,312	1,617,114	1,612,126	1,590,000	1,560,000	"	30,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Administrations.	Articles du Budget de 1908.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1902.	1903.	1904.
		REPORT. . . fr.	1,603,541	1,537,528	1,417,139
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	117,594	114,922	170,127
	56	Recettes diverses et accidentelles	2,402,100	8,097,834	2,477,375
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.	4,600	4,650	5,100
	59	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	12,025	15,267	39,770
	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de Trésorerie	230,000	230,000	230,000
TRÉSORERIE, etc.	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	31,580	31,580	31,580
	62	Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,783,048	1,887,289	2,078,600
	63	Établissements de bienfaisance.	340,467	337,168	316,019
	64	Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est-français du chef de la reprise de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau « Grand central belge »	20,000	20,000	20,000
	"	Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs qui lui a été avancée par l'Etat. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.) . .	"	28,926	28,926
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900.	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie). . . fr.	4,942,674	10,768,996	5,398,857
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	6,569,190	12,329,508	6,838,980

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1905.	1906.		adoptées pour l'exercice 1907.	proposées pour l'exercice 1908.	En PLUS.	En MOINS.	
1,885,512	1,617,114	1,612,126	1,590,000	1,560,000	"	30,000	
22,984	27,984	27,984	22,984	27,984	5,000	"	
208,306	108,604	143,911	60,000	60,000	"	"	
2,801,758	1,287,957	3,431,401	1,000,000	1,000,000	"	"	
1,560	1,360	1,360	1,360	1,560	"	"	
5,450	5,466	5,033	10,200	10,200	"	"	
78,473	40,357	37,178	30,000	50,000	"	"	
230,000	230,000	230,000	230,000	230,000	"	"	
31,580	31,580	31,580	31,580	31,580	"	"	
2,325,593	2,366,006	2,088,107	2,667,000	2,853,600	186,600	"	
206,102	286,906	315,333	420,000	332,000	"	88,000	
20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	"	"	
28,926	28,926	28,926	28,926	"	"	28,926	
"	1,213,480	1,213,480	1,210,100	1,210,100	"	"	
6,117,528	5,620,642	7,546,309	5,709,166	5,778,840	186,600	116,926	
8,025,824	7,265,740	9,186,419	7,322,150	7,366,824	191,600	146,926	

(48)